



MISSION LOCALE DE PARIS

MAIRIE DE PARIS

Communiqué de presse - Mercredi 23 mars 2016

La Garantie jeunes ça fonctionne ! Un millier de 18-25 ans en bénéficieront à Paris

3 600 Franciliens bénéficiaires et bientôt un millier de jeunes parisiens

Depuis l'instauration du dispositif Garantie jeunes fin 2013, près de 3 600 Franciliens en ont déjà bénéficié. Aujourd'hui, ce sont un millier de jeunes parisiens en situation de précarité qui vont bénéficier de cet accompagnement renforcé vers l'autonomie et l'emploi durable. L'arrêté ministériel instituant le dispositif dans la capitale a été publié ce vendredi 18 mars ; ce dispositif est donc applicable dès à présent.

Créée dans le cadre du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le Premier ministre vient d'annoncer la généralisation du dispositif Garantie jeunes. Ce programme d'accompagnement intensif, impulsé et piloté par l'État, vise les 18-25 ans motivés, exposés à l'exclusion et repose sur une immersion rapide en entreprise. Pour leur permettre de suivre cet accompagnement intensif destiné à les insérer socialement et professionnellement, une aide financière mensuelle de 461 € est versée (dégressive).

Depuis quelques jours, la Mission Locale de Paris accompagne les 20 premiers jeunes du dispositif « Garantie Jeunes ». Une montée en charge du dispositif à Paris devrait permettre dans le cours de l'année 2016 d'intégrer 600 jeunes. Afin d'accueillir au mieux ces jeunes, la Mission Locale a ouvert un nouveau site d'accueil dédié au 14 rue Auguste Perret dans le 13ème arrondissement. Ces locaux sont mis à disposition par la Mairie de Paris dans le cadre de ses nouveaux Points « Paris Emploi ». En 2017, le nombre de jeunes concerné sera porté à 1 000.

Pendant 12 mois, les jeunes alterneront ateliers de mobilisation, séance de coaching et mises en situation professionnelle. Objectifs : préciser leur projet professionnel, acquérir les codes du monde du travail et développer leurs compétences pour au final décrocher un emploi.

Mobilisation des entreprises

L'immersion professionnelle, et donc la mobilisation des entreprises pour qu'elles accueillent les jeunes en leur sein, est la clef du dispositif. Les services de l'État et la mairie de Paris travaillent avec la Mission Locale de Paris à renforcer les partenariats noués avec les entreprises, les agences d'intérim ou les structures d'insertion par l'activité économique.

Mardi 12 avril prochain, Jean-François Carencu, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris procédera à l'installation du comité de pilotage de mise en place de la Garantie jeunes à Paris.

3 600 franciliens ont bénéficié de la Garantie jeunes

Depuis son instauration, près de 3 600 franciliens ont bénéficié de la Garantie jeunes, près de la moitié ont décroché un CDI ou un CDD de plus de 6 mois ou sont inscrits dans une formation diplômante ou qualifiante.

Ces résultats d'insertion durable dans l'emploi ou dans la formation sont très encourageants et démontre que l'accompagnement individualisé et intensif est la réponse adaptée pour ces jeunes en grandes difficultés.

Contacts presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France : 01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF - Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>

Service Communication Direccte Île-de-France : 01 70 96 74 69 / idf.communication@direccte.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Mission Locale de Paris : Annabelle JANODET

01 44 85 68 14 / 06 60 90 81 52 / a.janodet@missionlocaledeparis.fr

Mairie de Paris : Mathilde Pieraut / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr